

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 5454 du 29 janvier 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières »

NOR : INTJ1301845S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 18 janvier 2013,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières » est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Lepage, Philippe Nigend : 122 192

Assante, Charles Nigend : 108 919

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Vaxelaire, Patrick Nigend : 134 859

Marpaux, Stéphane Nigend : 131 053

Fait le 29 janvier 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

J. DELPONT